



Barak souhaite perdurer et se développer

En mai 2015, le Conseil général a validé l'arrêté du Conseil communal portant sur la vente de l'ancienne salle de gym de Fleurier, ainsi que du bâtiment voisin, en faveur de l'association Barak. Appelé en même temps à se prononcer sur une subvention de Fr. 10.- par habitant et par année, le législatif a voté un amendement, limitant l'aide communale à Fr. 7.-.

Un comité d'initiative « Pour permettre au Centre de jeunesse Barak de perdurer et de se développer » a été constitué peu après et une demande d'initiative a été déposée à la Chancellerie. Son texte requiert que la commune de Val-de-Travers verse à l'association Barak un montant de Fr. 10.- par habitant et par année. Avec cette subvention, à laquelle s'ajoutent celles de La Côte-aux-Fées et des Verrières, ainsi que divers dons, le centre pourrait fonctionner avec l'équivalent de 1.5 poste d'éducateurs contre 1 aujourd'hui.

Forte de 1'092 signatures valables, l'initiative a été déposée dans les délais et est munie du nombre de signatures nécessaires. Dès lors, le Conseil communal va soumettre un nouveau rapport au Conseil général lors de sa séance du 14 mars 2016. Il renonce à soumettre un contre-projet au législatif, estimant que l'aide financière proposée en mai 2015 est nécessaire au fonctionnement et à la pérennité du Centre Barak qui accueille plus de 400 jeunes de la région, jouant un rôle social fondamental pour nos adolescents. Rappelons que Barak offre un espace en « accueil libre » ouvert à tous trois fois par semaine ainsi qu'un « accueil individualisé » permettant à un jeune de s'entretenir d'un problème particulier avec un animateur.

En cas d'acceptation de l'arrêté proposé, la subvention sera de Fr. 10.- par habitant dès 2016 et l'initiative sera classée ; en cas de refus, l'initiative sera soumise au peuple le 25 septembre 2016.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (5/26)

© Stéphanie Wenker

INFORMATIONS PRATIQUES

Attribution de l'emplacement pour les forains lors des Abbayes 2017-2019

Le Conseil communal informe que l'emplacement de 2'500 m² pour les marchés forains (carroussels) lors de la fête de l'Abbaye est attribué sur la base de contrats spécifiques de durée déterminée, en principe trois ans.

L'actuel contrat arrivant à échéance en 2016, le Conseil communal de Val-de-Travers invite les professionnels intéressés à participer aux prochaines éditions à proposer leurs services avant le 30 avril 2016 à l'adresse suivante : Commune de Val-de-Travers Sécurité publique, Fête de l'Abbaye, Grand-Rue 38, 2108 Couvet.

Les demandes écrites contiendront les éléments suivants : autorisation d'exploiter, type et superficie des manèges proposés.

Circulation routière

Le Conseil communal a pris les arrêtés concernant la circulation routière suivants :

Noiraigue, Place de Gare

Sur la Place de la Gare, le stationnement de tous les véhicules est réglé par un disque de sta-

tionnement et limité à 10 heures du 15 mars au 31 octobre.

Huit cases de stationnement sont délimitées en zone bleue, y compris les dimanches et les jours fériés, au Nord de ladite place.

Cinq cases de stationnement sont délimitées en jaune et réservées aux locataires ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite au Nord du bâtiment de la gare.

Môtiers, L'Arnel

Un signal « Accès interdit » est posé à la sortie du chemin qui se situe à l'Est de L'Arnel, lieu-dit « Champs du Suif », et débouchant sur la rue du Château entre les immeubles nos 10 et 12 de ladite rue.

Fleurier, rue de la Place d'Armes

Sur les trois places de parc situées à la rue de la Place d'Armes, à l'Est de l'immeuble n° 5 de ladite rue, le stationnement de tous les véhicules est réglé par un disque de stationnement et limité à 30 minutes.

Les arrêtés peuvent être consultés dans le hall de l'Hôtel de Ville, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 14h à 17h ou sur rendez-vous par téléphone au 032 886 43 40, ou sur le site communal www.val-de-travers.ch

Echo des autorités

Le cap des 11'000 habitants se rapproche !

Au 31 décembre 2015, la commune de Val-de-Travers recensait 10'904 habitants, soit 53 de plus qu'à fin 2014, ceci malgré un mouvement naturel négatif de la population (129 décès pour 114 naissances). Cette augmentation est la plus importante depuis 2010.

Alors que le village de St-Sulpice a perdu une vingtaine

d'habitants, ceux de Travers (+31), Couvet (+26) et Buttes (+15) ont connu un bel accroissement de leur population l'année dernière.

La majorité des nouveaux habitants provient d'autres communes neuchâteloises. La population d'origine suisse s'élève actuellement à 80.31% tandis que

les autres 19.69% représentent 73 nationalités différentes.

L'évolution de la population est stable, tout comme la situation démographique, ce qui encourage et conforte les Autorités dans leur politique active de création de logements et de soutien à l'implantation de nouvelles entreprises dans notre commune.

Retrouvez le communiqué complet sous www.val-de-travers.ch/fr/vivre/politique/conseil-communal/communiqués-de-presse/

Annonces

Invitation à la prochaine séance du Législatif

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le

Lundi 14 mars 2016, à 20h à Môtiers, salle des conférences du Collège

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015
4. Nomination d'un questeur suite à la démission de M. Alban Gashi
5. Règlement des drainages agricoles
6. Crédit de fr. 63'000.- pour une évaluation hydrogéologique des captages publics de la commune
7. Crédit de fr. 65'000.- pour une étude sur les ponts et les ouvrages d'art communaux
8. Octroi d'une subvention en faveur de l'association Barak et demande de classement de l'initiative du comité « Pour permettre au

Centre de jeunesse Barak de perdurer et de se développer »

9. Rapport intermédiaire au postulat PLR « Situation des infrastructures sportives et de loisirs sur le territoire communal »
10. Communications du Conseil communal
11. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
12. Résolutions
13. Interpellations et questions

Retrouvez les rapports sous www.val-de-travers.ch rubrique vivre, puis politique, Conseil général, séances, via la liste déroulante « calendrier des séances », vous aurez tout le loisir de consulter les dossiers de la séance de votre choix !

Rappel : Chacun est le bienvenu car les séances sont publiques. Venez nombreux !

